

# BTS ÉLECTROTECHNIQUE

Le BTS Électrotechnique forme des spécialistes de l'étude, de la mise en oeuvre, de l'utilisation et de la maintenance des équipements électriques. Ces équipements, de plus en plus sophistiqués en raison de l'évolution des technologies de l'informatique et de l'électronique, peuvent faire intervenir des procédés d'hydraulique, de pneumatique, d'optique.

## QUALITÉS REQUISES

- S'intéresser aux environnements électriques et au numérique
- Savoir travailler en équipe
- Être organisé et autonome
- Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)

## COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- **Étudier** un système technique industriel : pré-étude, modélisation, conception et industrialisation
- **Présenter** un projet : demande du client, diagnostic, élaboration du dossier technique, mise en œuvre
- **Organiser** un chantier

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
<b>1<sup>re</sup> année</b>	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
<b>2<sup>e</sup> année</b>	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
<b>3<sup>e</sup> année</b>	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein.  
Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : BAC+2
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 5
- **Code diplôme** : 320-25520 • **Code RNCP** : 35346
- **Date d'enregistrement de la certification** : 10/03/2021
- **Certificateur** : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti et l'entreprise  
Financement par l'OPCO de l'employeur : le coût de la formation est corrélié au montant de prise en charge de l'OPCO, compris entre 8700€ et 10415€. Reste à charge pour l'entreprise calculé selon le Décret (parution 2025)
- **Nombre d'heures de la formation** : 1400

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	1 <sup>RE</sup> ANNÉE	2 <sup>E</sup> ANNÉE
Culture générale et expression	80h	80h
Mathématiques	80h	100h
Langue vivante (anglais)	80h	80h

### DOMAINES PROFESSIONNELS

Conception / étude préliminaire	200h	180h
Analyse, diagnostic, maintenance	40h	40h
Conduite de projet / chantier	40h	100h
Conception, étude détaillée d'un projet	120h	60h
Réalisation, mise en service d'un projet	60h	60h

### MODALITÉS D'ALTERNANCE

40 semaines en centre de formation : alternance de 2 semaines en CFA et 2 semaines en entreprise

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation :  
<https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/textes/bts/bts-electrotechnique-partir-de-2022/12188-referentiel-bts-electrotechnique.pdf>

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien supérieur peut exercer son activité dans différents secteurs tels que les équipements et le contrôle industriels, la production et la transformation de l'énergie, les automatismes et la gestion technique du bâtiment. C'est en maintenance et en conseil technique que les emplois se développent le plus rapidement.

### Métiers accessibles :

- **Chef-fe de chantier**
- **Domoticien-ne**
- **Électromécanicien-ne**
- **Régisseur-euse lumière**
- **Responsable service après-vente**
- **Technicien-ne d'essais**

## POURSUITE D'ÉTUDES

- **CPGE Classe préparatoire ATS ingénierie industrielle**
- **Licence Électronique, énergie électrique, automatique**
- **Licence pro Domotique**
- **Licence pro Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable**
- **Licence pro Métiers de l'électricité et de l'énergie**
- **Diplôme d'ingénieur en électronique et électrotechnique**
- **Bachelor Technicien Spécialisé en Maintenance Avancée**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.03.2025

### INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) :

[www.donbosconice.eu](http://www.donbosconice.eu)

### AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

### RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (9,16 € le repas pour l'année scolaire 2025-2026). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

### HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

### ACCÈS

**Tram** : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn  
**SNCF** : Gare Nice Riquier : 1km-13 mn  
**CFAR DON BOSCO** - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap.

**EXAMEN** L'apprenti-e est convoqué-e aux différentes épreuves à une date donnée et une heure précise. Il/Elle doit obligatoirement passer toutes les épreuves de son BTS lors de la session de juin. Pour être diplômé l'apprenti-e doit obtenir une moyenne générale à l'examen au moins égale à 10/20. Le/La candidat-e ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé-e des épreuves correspondantes. Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez, sous certaines conditions, conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité-e à prendre conseil auprès de la directrice des études avant de déposer votre demande d'inscription.



**Contact** : Inès PRIETO - Directrice des Etudes  
Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) [i.prieto@donbosconice.eu](mailto:i.prieto@donbosconice.eu)  
**UAI** : 0062093 T - **Siret** : 304 265 390 00019 - **NAF** : 85.31 Z

## PRÉREQUIS

Le BTS Electrotechnique est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac professionnel industriel de l'électrotechnique, bac STI2D, bac général...

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les démarches s'effectuent via la plateforme PARCOURSUP - plus d'infos sur le site. Les lycéens ou étudiants en recherche d'une réorientation (y compris sous statut apprenti) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur la plateforme Parcoursup. Le calendrier d'admission est celui de Parcoursup, à consulter sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr). Pour les autres candidats, prendre directement contact avec le CFAR.

### PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Dans la limite de 35 ans révolus dans les cas suivants :

- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- Apprenti reconnu travailleur handicapé
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen

*L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription à la formation.*

*Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.*

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe. Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau d'électrotechnique de l'établissement. Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

### MOYENS MIS À DISPOSITION

#### Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Atelier
- Postes individuels et/ou collectifs
- Outillage individuel et/ou collectif

#### Equipes pédagogiques, éducatives et de vie scolaire

- Formateurs et formatrices expert-es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Directrice des études
- Référentes handicap et mobilité internationale
- Équipe administrative

### ÉVALUATION ET CERTIFICATION

**ÉVALUATION** Dans chaque discipline, l'apprenti.e est évalué.e tout au long de sa formation (devoirs surveillés, examens blancs, oraux). L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme YPAREO. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
<b>E1</b> Culture générale et expression	Ponctuel - Écrit	3h
<b>E2</b> Langue vivante étrangère : anglais	CCF	
<b>E3</b> Mathématiques	CCF	
<b>E4</b> Conception - Etude préliminaire	Ponctuel - Écrit	4h
<b>E51</b> Analyse diagnostic maintenance	CCF	
<b>E52</b> Conduite de projet chantier	CCF	
<b>E61</b> Conception, étude détaillée d'un projet	Ponctuel - Pratique	1h40
<b>E62</b> Réalisation, mise en service d'un projet	Ponctuel - Pratique	1h40
<b>E61</b> Langue vivante facultative	Ponctuel - Oral	40min